COMPTE-RENDU C.M 05 Avril 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour, à 20h00, sous la présidence de François BARRIERE, Maire.

Présents : ALASTOR-LOUDIERE Marie — BARRIERE François — BOISSIE Didier - BRUEL Stéphanie - COUDON Gilbert — COUDON Julien — FEL Maryline — LACOSTE Stéphane - LECLERCQ Guy - LHOUMEAU Christelle - MERLE Cédric — TARRIE CIPIERE Maryse - TREMOLIERES Benoit — VIGIER Chantal

Représentés : JACQUET Nelly par LECLERCQ Guy / DALLEAU-GLEYAL Octave Axel par COUDON Gilbert / FOURCADE Stéphanie par LACOSTE Stéphane

Secrétaire séance : COUDON Julien

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 Mars 2024

Le conseil municipal vote 16 POUR.

Arrivée de Christelle LHOUMEAU

Délibération de vote des taux des contributions Directes

Monsieur Le Maire rappelle les bases d'impositions ainsi que les taux :

	Taux de
	référence 2023
Taxe Foncière Bâties	42,03 %
Taxe foncière non bâties	89,55 %
Taxe d'habitation	9,32 %

Après Débat, le conseil municipal décide par 14 POUR et 3 CONTRE d'augmenter les taux d'imposition comme suit :

	Taux de référence 2024
Taxe Foncière Bâties	42,66 %
Taxe foncière non bâties	90,89 %
Taxe d'habitation	9,46 %

Délibération concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)

Monsieur Le Maire explique que le conseil municipal doit se prononcer sur les zones ZAEnR. Il rappel qu'une réunion publique a été organisé le Mardi 5 Mars 2024.

Après débat, le conseil municipal par 16 POUR, 1 ABSTENTION

- DECIDE que la totalité de la commune soit placée en ZAEnR en précisant :
 - o S'OPPOSE à l'installation de parcs éoliens et de parcs agrivoltaïsmes au sol
 - o AUTORISE le photovoltaïque sur toiture
 - o AUTORISE les autres types d'énergies renouvelables comme l'hydroélectrique, géothermie
 - o Chaque projet fera l'objet d'une demande d'autorisation qui sera étudiée au cas par cas avec les instances.

Délibération pour ratifier l'avis unanime des membres de la conférence intercommunale

Suite à l'appel d'offre pour le choix d'un cabinet pour l'étude sur le transfert de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT, il est nécessaire de ratifier l'accord unanime des membres de la conférence intercommunale. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Délibération transport régionaux Auvergne Rhône Alpes : Abris Bus

Monsieur Le Maire a reçu une personne en charge des transports de La Région afin de mettre en place une ligne de Bus avec plusieurs départs et arrivées dans la journée. Pour cela il faut installer un abri bus. La dalle béton sera financée à hauteur de 80% par La Région et la structure est à charge en totalité de la Région. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Ecole

- Monsieur Guy LECLERCQ fait un compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 26 Mars 2024. L'école de Saint-Constant s'est engagée dans une démarche de labellisation E3D (Ecole en Démarche globale de Développement Durable), une intervenante de la Communauté de Communes a présenté des projets de mise en place de composteurs dans différentes communes.
- Monsieur Guy LECLERCQ informe que Monsieur ROUZIERE, enseignant de Saint-Santin, refuse de renoncer à sa fonction de directeur du site de Saint-Santin mettant de fait en stand-by la direction unique, principe acté dans la convention du

RET.

- Le 02 Avril 2024, les mairies des quatre communes du RET se sont réunies afin de finaliser l'organisation et de définir le calcul de la participation aux frais de fonctionnement des sites école de Saint-Constant-Fournoulès et école Saint-Santin de Maurs. Monsieur Le Maire de Saint-Constant-Fournoulès remet aux participants des grilles de calculs des frais annuels du site de Saint-Constant-Fournoulès du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023. Monsieur le Maire de Saint-Santin confirme qu'il nous transmettra sa proposition de son calcul de prise en charge des frais rapidement. Il sera encore nécessaire d'organiser une autre rencontre.
- Monsieur Le Maire explique la possibilité de mettre en place la Cantine à 1€ à partir de la rentrée de septembre 2024.

Travaux

<u>Voiries</u>: Présentation de plusieurs devis pour la réalisation de Point à Temps sur 18 Kms de voirie et la reprise de la route au lieu-dit Lacam. Après Débat, Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR les devis de l'entreprise ROUQUETTE TP pour un montant 4 374 € HT pour la route de Lacam et de 39 910 € HT pour le point à temps. (Monsieur Julien COUDON n'a pas pris part au vote).

Ecole : un projet de pose d'une pergola dans la cour de la maternelle est en cours d'étude.

<u>Aire de Jeux</u> : Suite au don de l'ancien comité des fêtes de Fournoulès, des jeux pour enfant seront installés aux abords de la salle des Fêtes de Fournoulès.

Acquisition d'un tracteur tondeuse, Epareuse

<u>Tracteur Tondeuse</u>: Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur le tracteur tondeuse John Deer. Le devis est de 1 626,40 €; en cas de reprise, sa valeur est de 1 500 €. Par conséquent il est proposé de réaliser des devis pour faire l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Epareuse : Le matériel est arrivé. Le montage sur le tracteur est prévu dans le mois de mai.

Questions Diverses

- Tous les 3 ans la commission électorale doit être renouvelée. En tant que conseillère municipale Madame ALASTOR LOUDIERE Marie est désignée.
- PLUi : une réunion publique a eu lieu à la maison France Service le 27 Mars 2024. La prochaine étape est l'arrêt de la concertation par la communauté de commune et le lancement de l'enquête publique.
- Mise en place d'une antenne 3G/4G qui améliorera la couverture mobile sur le centre bourg.
- Un arrêté municipal a été pris pour la destruction des pigeons.
- Travaux place de l'église : Le syndicat d'électrification a mandaté l'entreprise pour la mise en place des candélabres solaires.

La séance est levée à 23h20.

